NEW

Familles rurales
Vivre mieux !
VENDÉE

FORMATION
Développer ses compétences
tous professionnels

LES SÉJOURS ACCESSOIRES : LA RÉGLEMENTATION ET LE PROJET

OBJECTIFS

- Repérer les principales obligations réglementaires liées à l'organisation d'un séjour accessoire.
- Identifier les responsabilités respectives de l'organisateur, du directeur, de l'équipe d'animation et des autres acteurs.
- Anticiper les principales questions relatives à l'encadrement, aux locaux, aux déplacements, à la sécurité et à la vie quotidienne.
- Inscrire le séjour accessoire dans la continuité du projet éducatif et du projet pédagogique de l'ACM.
- Identifier les points de vigilance nécessaires avant, pendant et après le séjour.

CONTENU

- Comprendre le cadre réglementaire.
 - Définir précisément le séjour accessoire et le distinguer des autres formes d'accueil avec hébergement.
 - Comprendre les principales obligations réglementaires.
- Responsabilités et sécurité.
 - Identifier les responsabilités des différents acteurs.
 - Repérer les principaux risques liés à un séjour avec hébergement.
 - Développer une démarche d'anticipation.
- Du projet éducatif au projet de séjour.
 - Comprendre la place du séjour accessoire dans le projet global de la structure.
 - Transformer une intention éducative en objectifs opérationnels.
 - Construire un séjour qui ne soit pas uniquement une «sortie avec nuitée».
- Construire concrètement le séjour.
 - Identifier les éléments indispensables à anticiper.
 - Construire une organisation cohérente et sécurisante.
- Mise en situation et analyse.

QUESTIONS & INSCRIPTIONS

formation@famillesrurales85.org 02 51 44 37 60

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant la 1ère date de formation.

DÉTAILS

9h00 à 17h00

jeudi 08 avril 2027

aucune connaissance requise
venir avec un ordinateur

Fédération Familles Rurales de Vendée (ou décentralisation selon les inscriptions)

6 participants minimum

tarif indiv. net de TVA
réseau : 330 €/stagiaire
hors réseau : 380 €/stagiaire

BONNET Aurélie

MODALITÉS PÉDA

- Positionnement : test en amont
- émargement par le stagiaire
- validation des objectifs : mise en situation
- délivrance d'une attestation et d'un certificat de formation
- documents remis en mains propres
- questionnaire de satisfaction